Nations Unies A/ES-10/901–S/2022/388

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 11 mai 2022, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Chaque jour, Israël, Puissance occupante, prouve qu'il n'a absolument aucune considération pour la vie des hommes, femmes ou enfants palestiniens qu'il tient sous son contrôle. Et chaque jour où le monde laisse libre cours à cette impunité, cet État colonial, d'apartheid et d'occupation se sent encouragé à poursuivre ses crimes et sa cruauté sans état d'âme ni crainte des conséquences.

Aujourd'hui, cette occupation criminelle a été la cause d'autre crime contre le peuple palestinien. À Jénine, en Palestine occupée, les forces d'occupation israéliennes ont assassiné de sang-froid une grande journaliste palestinienne, Shireen Abu Akleh, âgée de 51 ans.

Shireen Abu Akleh a été touchée à la tête par des tirs à balles réelles alors qu'elle et son équipe d'Al-Jazira arrivaient au camp de réfugiés de Jénine pour faire un reportage sur un raid que les forces d'occupation israéliennes avaient mené dans le camp. Elle portait une veste qui indiquait qu'elle était membre de la presse et un casque de protection, mais elle a été abattue par une balle entrée dans sa tête par l'oreille, que le casque ne couvrait pas ; un tir précis effectué par des tireurs d'élite israéliens habilités, formés pour tuer et mutiler des Palestiniens sur ordre. Un deuxième journaliste, Ali Al-Sumodi, a également été touché ; il souffre d'une blessure par balle dans le dos. D'après le témoignage des journalistes qui accompagnaient Shireen Abu Akleh, les forces d'occupation israéliennes les ont abordés avant de tirer sur eux. Nous demandons une enquête complète, indépendante et internationale sur ce crime épouvantable.

Shireen Abu Akleh a été tuée alors qu'elle se tenait aux côtés de ses collègues, traumatisés par la perte de leur camarade bien-aimée, une autre victime de la perfidie d'Israël, de soldats poussés à tirer pour tuer par un gouvernement et une armée israéliens qui, depuis des décennies, essaient de faire passer les Palestiniens pour des

22-07129 (F) 180522 190522

Merci de recycler

« terroristes », dans le cadre d'une campagne ignoble visant à justifier les agressions d'Israël contre notre peuple et à oblitérer son existence même dans sa patrie.

Il est clair que ces accusations s'étendent à chaque homme, femme et enfant de Palestine voire aux défenseuses et défenseurs des droits humains et aux journalistes, qui ont été étiquetés et ciblés pour mieux faire taire leur voix et leur plaidoyer pour notre peuple. Nous en voyons la preuve dans la criminalisation des organisations de la société civile palestinienne, accusées d'être des « organisations terroristes » et, aujourd'hui, dans la réponse, entre autres, du porte-parole des forces d'occupation israéliennes, Ran Kochav, qui, à propos du meurtre de Shireen Abu Akleh, a tenu les propos cavaliers suivants : « Ils sont armés de caméras, si je peux m'exprimer ainsi », criminalisant ainsi également les journalistes.

Nous rejetons ces caractérisations et accusations infondées et insensibles, et nous rendons hommage à la vie et au travail de Shireen Abu Akleh. Elle était une porte-parole courageuse de son peuple et un symbole national de vérité et de persévérance face à une occupation cruelle et à l'injustice que le peuple palestinien endure depuis bien trop longtemps. Aujourd'hui, sa famille, ses amis, ses collègues et la Palestine pleurent sa disparition tragique et cette voix courageuse qui a été réduite au silence. Comme elle le disait : « J'ai choisi le journalisme pour être proche des gens, et je savais qu'il ne serait pas facile de changer la situation. Mais au moins, j'ai réussi à faire entendre la voix des Palestiniens et des Palestiniennes dans le monde. »

Shireen Abu Akleh est née en 1971 à Jérusalem, dans une famille chrétienne palestinienne originaire de Bethléem. Elle a étudié au lycée des Sœurs du Rosaire, dans le quartier de Beït Hanina, à Jérusalem-Est. Elle est allée à l'université en Jordanie, où elle a étudié l'architecture, mais son amour déclaré pour sa terre et son peuple l'a conduite à poursuivre des études de journalisme afin de raconter leur histoire. Quelque temps après le début de sa carrière, elle a commencé à travailler pour Al-Jazira en 1997, en tant que correspondante en Palestine, jusqu'à sa mort prématurée aujourd'hui, sa vie et ses rêves brutalement interrompus puisqu'elle a été assassinée dans l'exercice de ses fonctions.

L'assassinat de Shireen Abu Akleh par Israël s'inscrit dans le cadre de la guerre de harcèlement, d'intimidation et de violence que cet État mène depuis longtemps, au vu et su de tout le monde, contre les journalistes palestiniens, ainsi que des restrictions sévères imposées à la liberté d'expression et de mouvement et à l'accès à la presse, en violation grave du droit international et des normes relatives à la liberté et à la protection de la presse. Shireen Abu Akleh est encore une autre victime de l'inaction de la communauté internationale face aux crimes de guerre en série et au terrorisme d'Israël contre le peuple palestinien.

Il y a tout juste deux semaines, la Fédération internationale des journalistes, le Syndicat des journalistes palestiniens et l'International Centre of Justice for Palestinians ont déposé une plainte officielle à la Cour pénale internationale concernant le ciblage systématique par Israël des journalistes en Palestine, ainsi que le ciblage et la destruction des bureaux des médias, en particulier dans la bande de Gaza, comme en témoigne l'agression militaire israélienne de mai 2021. Selon la Fédération internationale des journalistes, au moins 46 journalistes ont été tués par les forces d'occupation israéliennes depuis 2000. Et, pourtant, rien n'est fait.

La communauté internationale doit tenir Israël, la Puissance occupante, responsable des crimes qu'elle a commis aujourd'hui et de tous les autres crimes de guerre qu'elle commet contre le peuple palestinien. Nous implorons la communauté internationale, en premier lieu le Conseil de sécurité, d'agir sans délai pour mettre fin

à ce cercle vicieux d'impunité et d'inhumanité et pour que justice soit rendue au peuple palestinien.

À cet égard, je vous informe également avec tristesse qu'aujourd'hui, la Puissance occupante a mis fin à la vie d'un autre jeune Palestinien. Les forces d'occupation israéliennes ont tiré sur Thaer Al-Yazouri, 18 ans, et l'ont tué. Elles l'ont abattu d'une balle dans la poitrine pendant un raid qu'elles opéraient sur la ville de Biré, près de Ramallah. Sa famille, dévastée, pleure la perte de son fils bien-aimé et rejoint les milliers et milliers de familles palestiniennes traumatisées par cette occupation impitoyable, illégale, coloniale et d'apartheid, et qui réclament justice.

Nous demandons donc une fois de plus au Conseil de sécurité de respecter ses obligations et d'assurer la protection internationale du peuple palestinien, conformément au droit international humanitaire et au droit des droits humains et à ses propres résolutions, et nous réitérons nos appels à la communauté internationale pour qu'elle demande de toute urgence des comptes pour tous ces crimes commis par Israël, la Puissance occupante, et ses forces militaires et milices de colons contre notre peuple.

La présente lettre fait suite aux 753 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 9 mai 2022 (A/ES-10/900–S/2022//377), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**